

Réunion du 27 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 72

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Pierre MUCHADA, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Marc FAGET (suppléant de M. Jérôme LAY), Francis GRINET, Michel DUPUY, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE (pouvoir à M. Nicolas LAPUYADE), Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Guy PÉMARTIN (pouvoir à M. José FLORES), Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Jean NAULÉ (pouvoir à M. Philippe ARRIAU), Stephan BONNAFOUX (pouvoir à M. Benoît POURTAU-MONDOUTEY), Françoise DANDIEU (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Gérard IRIART), Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Firmin LARA, Emmanuel HANON (pouvoir à Jean-Louis GROUSSET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Jean-Pierre BOUNINE), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (pouvoir à M. Robert HAGET), Marc PEREZ, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Christian MOLLES (pouvoir à M. Michel DUPUY), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Bénédicte ALCETEGARAY.

RAPPORT N° 9 : SOUTIEN AU PROJET DE REALISATION D'UNE MAISON RELAIS A ORTHEZ PAR LA FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

La Fondation COS ALEXANDRE GLASBERG, reconnue d'utilité publique, est gestionnaire de plus de 70 établissements et services dans le secteur sanitaire, médico-social et social pour les personnes âgées, en situation de handicap ou en difficultés sociales.

La fondation est implantée à Pau depuis près de 40 ans sur le secteur de l'asile et de l'intégration au travers de son centre ISARD COS.

Dans son projet stratégique 2019-2023, la fondation fixe l'une de ses priorités sur l'accès au logement autonome des personnes en situation de précarité sociale.

Ainsi, elle développe des maisons-relais pour favoriser le « logement d'abord ».

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, la Fondation COS a été retenue par l'Etat suite à un appel à candidature pour l'ouverture de 3 maisons-relais de 25 places chacune dont l'une à Orthez.

Le projet orthésien comptera 10 logements dans un immeuble situé 25 rue Bourg Vieux dans le cœur de ville (9 T1 pour des personnes isolées et 1 T2 pour une famille monoparentale). Cette grande bâtisse sera entièrement réhabilitée pour accueillir en plus des logements des espaces collectifs tels qu'une cuisine pédagogique, un espace dédié aux enfants, un espace atelier bricolage et jardinage ainsi qu'un bureau pour le personnel de la structure.

Des logements en diffus loués à proximité du bâtiment collectif permettront d'accueillir 14 personnes (3 T1, 3 T2 et 3 T3).

La maison-relais vise l'accueil de personnes en situation de précarité qui ne relèvent pas de structure sociale mais qui ne sont pas en capacité de gérer seules un logement. Les personnes accueillies doivent être en situation régulière sur le territoire et être en situation d'urgence sur la question du logement. L'orientation des ménages s'effectue par le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO - 115).

En attendant la réhabilitation de l'immeuble rue Bourg Vieux, la maison-relais a ouvert le 1^{er} mai 2021 par l'intermédiaire de locations de logements en diffus en centre-ville. Elle accueille des personnes issues du territoire et du reste du département. Elle fonctionne d'ores et déjà quasiment à taux plein dans de bonnes conditions. Deux travailleurs sociaux accompagnent les ménages individuellement pour favoriser la dynamique de projet personnel. Par ailleurs, plusieurs animations collectives et actions de coopération sont développées avec les acteurs locaux dans les domaines de l'insertion solidaire et adaptée, la formation, la santé, les loisirs, la culture, etc.

Le projet d'acquisition-amélioration de l'immeuble situé au 25 rue Bourg Vieux est réalisé par l'intermédiaire d'un conventionnement des logements en très social (PLAI).

Aussi, ce projet répond aux objectifs du Programme Local de l'Habitat et pourrait ainsi être soutenu financièrement par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Plan de financement prévisionnel de l'opération (TTC 10%) :

Prix de revient subventionnable	1 388 853 €
Emprunt PLAİ	845 000 €
Subvention Etat	171 000 €
Subvention Conseil départemental	170 000 €
Subvention Conseil régional	Demande en cours
Subvention CCLO (3%)	41 666 €
Fonds Propres (18%)	161 187 €

En application de son règlement d'intervention en faveur de l'habitat social, la communauté de communes de Lacq-Orthez est amenée à soutenir financièrement l'opération à hauteur de 41 666 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le principe d'une aide maximale de 41 666 € à la Fondation COS ALEXANDRE GLASBERG pour l'acquisition-amélioration de 10 logements locatifs à loyers très modérés sur la commune d'Orthez dans le cadre d'une maison-relais de 25 places,
- **d'autoriser** son Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

